

ARRETE DU MAIRE N°28/2023

Vu les travaux qui vont être entrepris sur la toiture de la sacriste de l'église de Morey par l'Entreprise COSTANZO – 11 rue des Ailleux à 54610 Belleau,

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. Le cimetière et l'église de Morey sont fermés au public à compter du mercredi 06 décembre 2023 et ce jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus.

Article 2. La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

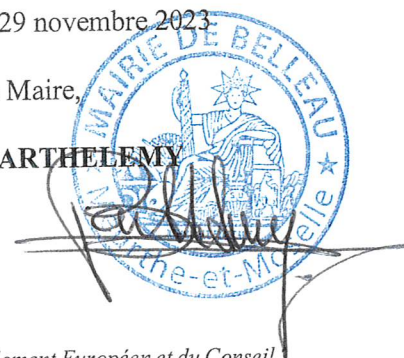
Article 5. Ampliation sera adressée à :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 Nancy Cedex,
- Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine - 54610 Nomeny
- Affichage dans le panneau d'information à Morey,
- Affichage sur les portes du cimetière de Morey.

Belleau, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.

Arrêté rendu exécutoire par Monsieur le Maire compte tenu de sa transmission en Préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 30/11/2023.